



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Droit privé
Office fédéral de l'état civil OFEC

Rapport d'activité

de la Commission Internationale de l'Etat Civil (CIEC) pour les années 2012 et 2013

Compte-rendu de M. Michel Montini, Secrétaire de la Section suisse de la CIEC, présenté par M. Mario Massa, Chef de l'OFEC et Président de la Section suisse de la CIEC, à l'Assemblée générale des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CAS) des 25 et 26 avril 2013 à Bad Ragaz.

Office fédéral de la justice OFJ
Michel Montini, avocat
Bundesrain 20, 3003 Berne
Tél. +41 31 322 58 61, Fax + 41 31 324 26 55
michel.montini@bj.admin.ch
www.ofec.admin.ch

Sommaire

1. Introduction
2. Composition de la CIEC et de la Section suisse
3. Réunions de la CIEC
4. Fraude
5. Conventions CIEC
6. Informatisation et avenir de l'état civil européen

1. Introduction

L'on exposera ici brièvement les évolutions intervenues au sein de la CIEC¹, dans le même ordre que dans le dernier rapport présenté lors de la 81^{ème} Assemblée annuelle de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance de l'état civil qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2012 à Lucerne.

2. Composition de la CIEC et de la Section suisse

Deux Etats membres, la Hongrie et le Royaume-Uni quittent la CIEC, courant 2012, respectivement fin 2013.

Pour rappel, la composition du Bureau et du Secrétariat général de la Commission a été renouvelée au 1^{er} janvier 2012; sa composition est restée inchangée sous réserve du remplacement de Monsieur Jean-Claude Wiwinius, qui a quitté la Section luxembourgeoise par Madame Marie-Jeanne Kappweiler, qui fonctionnera comme Vice-présidente de la CIEC jusqu'à la fin 2013 aux côtés de Monsieur Duncan Macniven, Président.

Le Secrétariat général est dirigé par Monsieur Walter Pintens, Madame Chantal Nast, et Monsieur Jonathan Sharpe, respectivement Secrétaire général, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire général honoraire.

Pour renforcer le Secrétariat général en vue de la mise à la retraite de Madame Chantal Nast, a été récemment nommée une collaboratrice, Madame Bente Braat, qui exerce la fonction de Conseillère administrative et juridique.

La Section suisse n'a pas subi de modification en sorte que Monsieur Mario Massa reste Président, et Monsieur Michel Montini, Secrétaire.

3. Réunions de la CIEC

La CIEC a tenu en 2012 deux Assemblées Générales ordinaires, du 1^{er} au 3 février 2012, à Strasbourg, puis du 17 au 21 septembre 2012 à Rome.

Les travaux relatifs à la révision de la Convention CIEC no 16 (Convention de Vienne du 8 septembre 1976 relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil, http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_211_112_112/index.html) ont été menés sous la présidence de Monsieur Michel Montini (réunions d'un Groupe de travail en dates des 21 et 22 mars, 21 et 22 juin 2012 ainsi que 20 et 21 novembre 2012) et un texte final pourra sans doute être adopté lors de l'Assemblée générale prévue à Berne du 24 au 27 septembre 2013; la nouvelle convention (future convention no 34) étend et modernise les formules (reconnaisances d'enfants et partenariats, formules neutres quant au sexe); elle comporte par ailleurs un mode de révision simplifié.

En date du 20 novembre 2012, s'est tenu un séminaire sur la Plateforme CIEC. Organisé à Bruxelles, l'événement était ouvert à l'ensemble des personnes intéressées à la mise en place de cette plateforme de communication électronique des données de l'état civil.

¹ Des renseignements sans cesse actualisés sont disponibles sur le site Internet de la CIEC sous www.ciec1.org. Il est ici suggéré de mentionner ce site comme lien sur le site officiel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil <http://www.cec-etatcivil.ch/fr/liens/>.

4. Fraude

Le Groupe de travail « Fraude » s'est réuni durant la période considérée en marge de l'Assemblée générale de Strasbourg en date du 4 mars 2013; à cette occasion a été mis au point un questionnaire sur l'acte de naissance et l'identification.

5. Conventions CIEC

L'adoption de la nouvelle Convention portant le no 33 sur l'utilisation de la plateforme de la CIEC d'échanges de données d'état civil par voie électronique a été soumise à la signature des Etats membres lors de l'Assemblée générale de septembre 2012, à Rome. Quatre Etats membres ont formulé une demande en vue de la qualification prévue par dite Convention. Conformément aux articles 11 et 13 de la Convention, le Bureau a qualifié la Belgique, la France, le Luxembourg et la Pologne. Seuls ces deux derniers États ont ensuite signé la Convention no 33, la Belgique et la France n'ayant pas été en mesure d'obtenir les pleins pouvoirs en temps utile.

Les travaux relatifs à la révision de la convention no 16 ont déjà été mentionnés sous chiffre 3 ci-dessus.

6. Harmonisation, informatisation et avenir de l'état civil

Il est renvoyé aux chiffres 3 et 5 ci-dessus concernant la plateforme CIEC et la Convention y relative.

Lors de l'Assemblée générale du mois de mars 2013 à Strasbourg, le représentant de la Commission Européenne a donné des précisions sur l'état d'avancement des travaux de la Commission sur le projet de règlement sur la libre circulation des documents dans l'Union européenne. Il a indiqué que le projet, dont l'adoption devrait intervenir le 24 avril 2013, devrait englober des formules inspirées des modèles prévus par la convention CIEC no 16 et la future convention CIEC no 34 (voir chiffres 3 et 5 ci-dessus).

Berne, le 23 avril 2013